



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC Règlement numéro 386-24-01

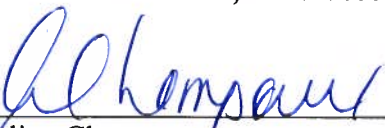
Règlement no 386-24-01 modifiant certaines dispositions du règlement no 386-04 concernant les normes pour la prise en charge d'une rue par la municipalité

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no 386-24-01 modifiant certaines dispositions du règlement no 386-04 concernant les normes pour la prise en charge d'une rue par la municipalité* a été adopté le 16 décembre 2024 et est mis en vigueur le 19 décembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 19 décembre 2024.



Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 19 décembre 2024.


Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière